

et les Américains en vue de la signature d'un accord de libre-échange nord-américain. Il a souligné la nécessité d'accroître le libre-échange, comme en témoignent les mesures que nous prenons maintenant dans le cadre des négociations du GATT et celles que nous avons prises dans le cadre des négociations qui ont abouti à la conclusion de l'accord de libre-échange avec les États-Unis.

Le député a parlé des travailleurs qui perdent leur emploi. Encore une fois, suivant l'exhortation du député d'Étobicoke-Nord, les députés libéraux en profitent pour condamner le libre-échange chaque fois qu'un travailleur perd son emploi. Ce qui importe et dont il faut se souvenir, c'est qu'on a créé 64 000 emplois au cours des deux premiers mois de cette année et 250 000 environ l'année dernière.

Depuis un an environ, 4 millions d'emplois ont changé de main, certains travailleurs ayant perdu leur emploi, d'autres ayant quitté un emploi pour en occuper un autre. Mais ce qui importe, c'est que grâce au dynamisme de notre économie, on a créé 64 000 emplois en deux mois.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ce qu'il faut retenir, c'est que les documents que le ministre a déposés à la Chambre lors de son exposé budgétaire ont révélé qu'il y aura 100 000 Canadiens de moins au travail au cours de l'année qui vient qu'il y en avait au cours de l'année dernière. Cette situation est-elle imputable à l'Accord de libre-échange? Est-ce cette situation qu'il trouve avantageuse?

D'après l'étude du secteur des pièces d'automobile que le gouvernement a fait effectuer, nous affrontons déjà la forte concurrence du Mexique et des États du sud-est des États-Unis. Nous risquons de perdre près de 80 p. 100 de notre secteur des pièces d'automobile. Alors même qu'il ne fait rien pour aider ce secteur à se réadapter, il se voit maintenant en quelque sorte contraint de conclure un accord commercial nord-américain.

Quand le gouvernement va-t-il enfin adopter une politique saine qui protégera les intérêts des travailleurs du secteur des pièces d'automobile et de tous les autres secteurs de notre économie?

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je pense qu'on connaît l'opinion du député de Winnipeg-Sud-Centre au sujet du libre-échange et je pense qu'on n'est pas surpris de sa réaction. C'est devenu une idée fixe chez lui et je ne pense pas qu'il n'y ait personne qui puisse changer cela. Cependant, dans le domaine de l'industrie automobile actuellement, je pense que l'on est conscient que nous sommes dans une période de surproduction et de sous-consommation et qu'il y a une période

Questions orales

d'ajustement. Il est bien évident que les entreprises reliées aux pièces d'automobiles, à la construction de pièces d'automobiles sont aussi concernées. Cependant, on remarque depuis le début de l'année qu'il y a un certain nombre de personnes ou d'employés qui avaient été mis à pied, qui sont réengagés. Je pense, encore une fois, que c'est une caractéristique de l'industrie. Qu'on veuille mettre tout cela sur le dos des États-Unis ou du libre-échange, encore une fois, je suis surpris que la pluie d'aujourd'hui ne soit pas la faute des États-Unis, monsieur le Président.

* * *

• (1500)

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LAVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-62

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je vous ai donné avis de la question de privilège, car, à mon sens, elle me concerne ainsi que d'autres députés. En abordant cette question, je voudrais citer un extrait de la décision que vous avez rendue à la Chambre le 14 avril 1987 et à laquelle vous vous êtes reporté le 26 mars 1990. Vous avez dit:

Il est essentiel pour notre régime démocratique que les sujets controversés puissent faire l'objet d'un débat d'une durée raisonnable, que l'on dispose de toutes les occasions raisonnablement possibles d'entendre les arguments pour et contre les sujets en cause, et que des tactiques dilatoires raisonnables soient permises afin de donner aux adversaires d'une mesure la chance de convaincre le public d'appuyer leur point de vue. Toute question doit, tôt ou tard, être tranchée et c'est la majorité qui décide. Les règles de la procédure protègent à la fois la minorité et la majorité, et elles sont conçues pour permettre aux partisans et aux adversaires d'une mesure de s'exprimer à fond. Elles assurent à l'opposition un moyen de retarder une décision et permettent aussi à la majorité de limiter le débat afin d'en arriver à une décision. Ce genre d'équilibre est essentiel à la procédure d'une assemblée démocratique. Nos règles n'ont certainement jamais été conçues pour permettre la frustration totale d'une partie ou de l'autre, la stagnation totale du débat ni la paralysie totale du système.

Monsieur le Président, je me rappelle le jour où vous avez rendu cette décision. Vous l'avez fait à un moment où les partis d'opposition s'élevaient contre le projet de loi C-22, modifiant la Loi sur les brevets. À ce moment-là, l'opposition avait totalement paralysé le gouvernement, l'empêchant d'aller plus loin dans l'étude de ce projet de loi.

En rendant cette décision, monsieur le Président, vous avez admis que vous alliez au-delà du simple Règlement de la Chambre, que vous teniez plutôt compte de l'objet du débat et du Règlement. Vous avez reconnu que vous